

40  
o.141.0 - HOF/DO  
o.320 AU

3003 Berne, le 6 juin 1991

Note à l'Ambassadeur J.-P. Keusch

Concerne: Visite au Ministère autrichien des affaires étrangères,  
Ambassadeur G. Reiner, 12 juin 1991

---

C E R N

1. Le CERN comprend actuellement 3000 collaborateurs scientifiques - ingénieurs, techniciens et personnel administratif. Son budget s'élève pour 1991 à 850 mio francs.

Environ 5000 utilisateurs en provenance des universités et des laboratoires de recherche du monde entier poursuivent leurs travaux scientifiques au CERN, en tirant partie des installations expérimentales très complexes et coûteuses. A ce titre je ne citerai que le LEP, collisionneur électrons-positrons, qui est actuellement le plus grand accélérateur de particules au monde.

Le CERN est une brillante démonstration de l'intégration européenne dans le domaine scientifique et technique.

En tant que centre de rencontres et de débats spirituels il a, d'autre part, certainement contribué par sa politique d'accueil de manière importante au déclenchement du processus d'ouverture des pays de l'Est, comme d'ailleurs aussi les autres organisations internationales scientifiques.

2. Par le CERN et l'effort de ses 15 Etats membres (la Finlande est devenue le 15ème membre dès le 1er janvier de cette année), l'Europe s'est acquise une prééminence mondiale dans un domaine très important de la recherche scientifique fondamentale. L'Europe se doit de maintenir cet acquis dans le cadre d'une compétition saine avec les Etats-Unis, sans en faire toutefois une question de prestige. Tous les Etats membres sont d'accord à ce sujet, compte tenu du fait que les Etats-Unis ont refusé de collaborer avec l'Europe pour la réalisation de la prochaine et dernière étape de l'extension de l'installation actuelle, c.à.d. le LHC.

Dans ce contexte la Suisse est d'avis que le LHC est non seulement un projet de tout premier ordre sur le plan scientifique, mais en plus elle considère le principe de cet appareil comme un excellent exemple de bonne planification scientifique, puisqu'il est conçu comme dernier échelon logique de l'installation déjà existante, se logeant dans le même tunnel. De ce fait son coût de 1,8 mia francs est très raisonnable (comparé par exemple au SSC américain qui affiche actuellement un coût à achèvement de 12 milliards francs). Le Directeur général propose de financer 80% du coût à la charge du budget ordinaire du CERN et de faire appel à des contributions spéciales pour le reste. La Suisse espère que la décision pour la mise en oeuvre du projet puisse être prise peut-être encore cette année.

En ce qui concerne la **communauté des physiciens corpusculaires en Suisse**, 60% des **responsables** de projet (c.à.d. environ 120 physiciens) ont manifesté leur intérêt et déclaré leur intention de vouloir utiliser la nouvelle installation LHC. Dans ce contexte cette communauté a pris tout récemment une décision importante, annoncée par **M. Ursprung** lui-même: la Suisse renonce à une participation au programme scientifique américain du SSC (Superconducting Super Collider) et concentre dès maintenant ses forces sur le programme européen du LHC. En marge de cette décision, le Paul Scherrer Institut (PSI), au sein duquel différents **groupes autrichiens** sont déjà actifs, se propose de constituer une collaboration suisse, ouverte à une participation internationale, pour la réalisation d'une composante importante d'un des détecteurs du LHC.

3. En ce qui concerne le **personnel du CERN**, dont la disponibilité en de bonnes conditions est un facteur de première importance pour le maintien de la qualité d'une Organisation telle que celle-ci, de récentes grèves ont mis en évidence des tensions sociales sérieuses, liées à un ensemble de facteurs.

Les revendications salariales en sont le plus important. Compte tenu des comparaisons avec d'autres OI et des qualifications professionnelles exigées par le CERN, ces revendications nous semblent raisonnables. Dans un esprit de compromis, le Directeur général a demandé au Conseil d'approuver une augmentation de 6%, échelonnée sur trois ans, proposition que la Suisse a soutenue. Le Conseil n'a cependant approuvé que 2% pour 1991, laissant

ouvert le débat pour les années suivantes.

Pour absorber une partie de ces dépenses supplémentaires prévues au titre des salaires et pour assainir la situation financière globale de l'Organisation, toujours compromise par les dettes du LEP et de la caisse de pension, le Directeur général a demandé dans le cadre de la planification budgétaire triennale 1991-1993 une **augmentation budgétaire** réelle de 2% par an. Tout en reconnaissant l'effort entrepris par l'Exécutif en vue d'une rationalisation de la gestion administrative, le Conseil n'a approuvé cette augmentation que pour 1991. Pour les années suivantes les délégations ont préféré s'en tenir là, quitte à réouvrir le débat lorsqu'une présentation fiable et détaillée du coût du LHC sera disponible. La Suisse de son côté a voté en faveur d'une augmentation aussi pour 1992.

Quant aux **garanties de la caisse de pension** en cas de dissolution du CERN, autre élément des revendications du personnel, la Suisse a maintenant fait un important pas en avant pour régler en tant que Etat hôte la situation. D'entente avec la Direction du CERN, la possibilité d'une intégration du personnel du CERN au système des assurances sociales suisses a définitivement été écartée. Par contre, les travaux ont été engagés récemment avec l'Exécutif du CERN en vue de la création d'une **fondation de droit privé suisse**, fondée sur l'accord de siège. Elle sera conçue de manière à entrer en fonction dès la dissolution du CERN.

Elle versera les rentes jusqu'au dernier des bénéficiaires. La Suisse a toutefois posé comme condition qu'au moment de la liquidation du CERN la caisse de pension soit complètement assainie du point de vue actuariel.

Dans tous ces débats, qu'il s'agisse du budget, des programmes ou des affaires du personnel, l'Autriche a toujours adopté une position ouverte, constructive et flexible, faisant état d'une attitude positive envers le CERN.

4. La question à laquelle l'Autriche semble attacher une importance toute particulière est celle de l'accueil de **physiciens des pays de l'Europe centrale et de l'est** et donc aussi aux aspects globaux de l'ouverture du CERN

La situation en ce qui concerne ces pays est la suivante:

La Pologne est admise en tant qu'Etat membre de plein droit à partir du 1er juillet 1991. Elle paiera pendant 5 ans une contribution forfaitaire de 1 mio francs par an, pour ensuite l'ajuster progressivement au pro rata de son PNB. La Pologne a obtenu du Conseil du CERN ce traitement de faveur compte tenu de la tradition et de l'excellent niveau de ses recherches en physique corpusculaire. Mais il est bien évident que l'Organisation ne saurait accueillir dans l'immédiat d'autres pays dans ces mêmes conditions sans risquer de surcharger les infrastructures actuelles ainsi que le budget et de porter par là préjudice à la qualité même de l'Organisation.

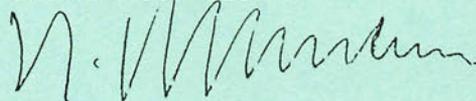
La Tchécoslovaquie, Hongrie et Yougoslavie ont manifesté leur ferme intention de devenir membre également.

La Bulgarie et l'URSS ont conclu des accords de coopération.

Du côté suisse, notre position est basée sur la volonté ferme de maintenir un CERN fort et en bonne santé. L'admission de nouveaux pays n'ose donc en aucun cas affaiblir l'Organisation. Un tel affaiblissement pourrait la guetter, si le CERN, où tous les Etats membres ont une voix, accueillait grand nombre de pays qui ne contribue que peu au frais d'opération. Imaginons par exemple que le pays le plus important par sa contribution, l'Allemagne (22% = 195 mio francs), qui de surcroît dispose de sa propre installation nationale ultramoderne (DESY/HERA à Hambourg), ne soit dans ces conditions plus d'accord de payer les coûts en subissant les décisions des autres... Il est vrai que jusqu'ici il n'y a pas eu de signaux dans ce sens.

Dans ces débats la Suisse va donc écouter attentivement les déclarations des Etats membres dont les positions seront critiques à cet égard et ajuster sa propre position en vue d'un maintien de l'équilibre politique et de la qualité scientifique du CERN.

SECTION DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES  
INTERNATIONALES



Roland Hofmann

Copies:

- Ambassade de Suisse, Washington, M. Michel Gottret
- HO, GRU, PF